

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Reims (51100)

Réponses de Arnaud Robinet, au nom de la liste « Reims naturellement avec Arnaud Robinet »

— le 16/02/2020 à 21:22 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Le comité vélo composé d'élus, de techniciens et d'association(s) de cyclistes se réunira au minimum 4 fois par an.

Nous sommes favorables à l'idée d'un plan vélo bâti en début de mandat, qui soit cohérent avec notre programmation de voirie et de rénovation de réseaux. En substance, certaines rues doivent être prioritairement refaites en raison de leur état de vétusté et nous devons évidemment tenir compte de cette programmation pour faire évoluer le réseau cyclable.

Par ailleurs, il faut noter qu'une telle stratégie a été votée en décembre dernier à l'échelle communautaire et qu'une organisation du réseau cyclable à l'échelle du Grand Reims verra le jour dès 2020, avec un budget ad hoc.

Nous sommes évidemment favorable au comité vélo dès lors que c'est ce que nous avons, de fait, mis en place ces dernières années. Pour ne prendre que l'exemple de 2018 et 2019, nous nous sommes rencontrés (élu, services et membres de l'association) le 2 février, le 20 avril, le 15 juin, le 31 août (balade à vélo) ainsi que le 16 décembre en 2018. En 2019, nous avons eu 4 réunions (13 février, 29 mars, 9 juillet et 27 novembre). Par ailleurs, nous avons travaillé sur le projet de convention entre les deux collectivités et votre association pendant l'année 2019 et nous vous avons associés au projet de garage à vélo avec le Conseil de quartier Centre ville (au minimum 2 réunions en présence de Monsieur Prieur) et à la réalisation de la zone 30. Enfin, vous avez été régulièrement présents aux réunions de concertations pour des rénovations de voirie, une démarche que nous systématiserons.

Nous souhaitons donc naturellement poursuivre ces réunions de concertation, comme nous l'avons initié sous cette mandature.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°2 : je m'engage

Créer un réseau express vélo constitué de voies aménagées y compris carrefours et intersections avec comme principales caractéristiques :

- Être aménagé spécifiquement sur la totalité du parcours (carrefours et intersections compris) avec de larges pistes unidirectionnelles ou bidirectionnelles
- Garantir une vitesse moyenne de 20 km/h, sans arrêt aux intersections dans 75% des situations ou avec des temps d'attente aux principales intersections inférieurs à 45s
- Être éclairé et traité avec un revêtement/marquage d'une couleur différente de la chaussée classique
- Être lisible, confortable et doté d'un jalonnement spécifique.

Êtes vous favorable à la création d'un réseau express vélo réalisé en concertation réelle avec les cyclistes ? Quel en serait sa longueur ? Selon quel calendrier ?

Nous sommes favorables à cette idée de réseau express vélo, à ceci près que les pistes cyclables bidirectionnelles ne nous semblent pas opportunes compte tenu de leur dangerosité aux carrefours. Nous pensons également que les bandes cyclables ne sont pas à proscrire, en complément de pistes cyclables là où les voies le permettent et que l'essentiel est surtout de pouvoir assurer la continuité entre pistes et bandes et que les bandes soient suffisamment confortables et sécurisées.

Quant au revêtement, la réglementation actuelle étant hostile aux marquages entièrement colorés en raison du risque de glissance, nous allons tester dès cette année (rue Estienne d'Orves) un revêtement plus clair, permettant de différencier les deux espaces.

Par ailleurs, nous avons d'ores et déjà pris contact avec le Cerema en vue d'expérimenter différents types de marquages permettant une meilleure visibilité de l'espace dédié aux cyclistes, par les automobilistes.

Action n°3 : je m'engage

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération qui assure un maillage complet de la ville. Il formerait le réseau cyclable secondaire, complémentaire du réseau express vélo, avec des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation.

Finies les pistes en pointillés, les ponts infranchissables et les carrefours où les cyclistes sont renvoyés dans la circulation générale. Supprimés les points noirs, le réseau devient enfin confortable et sécurisant. Des itinéraires interconnectés permettent désormais aux cyclistes de tous les âges et de tous les niveaux de faire du vélo leur mode de déplacement au quotidien. Les voies cyclables sont prolongées jusqu'au sas vélo.

Êtes vous favorable à la réalisation de ce réseau continu et sécurisé en concertation réelle avec les cyclistes ? Selon quel calendrier ?

Là encore, nous y sommes favorables sur le principe, mais il faut adapter les aménagements au type de voie concerné. Nous souhaitons travailler sur le modèle de Copenhague qui distingue les rues à 30km/h, des voies intermédiaires et, enfin, des artères où la circulation est plus intense. A chaque fois, l'aménagement est plus ou moins lourd et la séparation stricte entre automobilistes et cycliste y est plus ou moins justifiée.

Action n°4 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines : Betheny, Cernay-les-Reims, Saint-Léonard, Taissy, Cormontreuil, Champfleury, Bezannes, Tinquieux, Saint-Brice-Courcelles, Courcy.

Nous y sommes favorables. C'est d'ores et déjà acté avec le vote de la stratégie de mobilité par le conseil communautaire du 19 décembre 2019 et ces actions seront à menées en lien avec le Conseil départemental de la Marne s'agissant des routes départementales.

Action n°5 : je m'engage

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019.

Vous engagez-vous à déposer un dossier pour l'appel à projets 2020 (date limite le 31 mai)

Nous avons déjà déposé un dossier l'an dernier, concernant le Pont de Witry - qui, au demeurant, disposera de pistes cyclables sécurisées - qui n'a malheureusement pas été retenu. L'objectif est donc de tenter à nouveau en 2020.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°6 : je m'engage

Pour lutter contre les accidents imputables au phénomène des angles morts, interdire - dès que la législation le permettra - les poids lourds non équipés de radars avancés de détection de cyclistes et piétons. Êtes vous favorable à cette mesure ?

Difficile de s'engager tant que la législation ne le permet pas. De manière générale nous travaillons à la réduction des poids lourds dans la ville, tant en terme de quantité que de tranches horaires.

Action n°7 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Plutôt favorable, en lien avec l'action 1.

Action n°8 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Cette mesure s'accompagne d'une synchronisation des feux tricolores pour une « onde verte » à 25km/h feux tricolores, qui contrairement aux voitures, ne détectent pas les vélos la plupart du temps.

Comme vous le savez, nous avons créé une vaste zone 30 qui s'étend des Promenades jusqu'au rond-point des droits de l'Homme. Par ailleurs, pendant le mandat, nous avons travaillé sur des zones 30 dans chaque quartier, en lien étroit avec les conseils de quartier ainsi que les populations concernées. C'est le cas à Clairmarais, à Jean Jaurès, pour la cité Mulhouse, pour le quartier Maison Blanche, et bien d'autres secteurs à venir.

Quant à la synchronisation des feux, notre système de vidéo protection nous permettra bientôt de travailler sur ce sujet.

Action n°9 : je m'engage

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles.

La collectivité, comme vous le savez, travaille actuellement à la mise en place d'une zone à faible émission qui aura pour effet d'agir sur la circulation générale et, en particulier, de transit.

Action n°10 : je ne m'engage pas

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Nous n'y sommes pas favorables dans la mesure où cette action aurait sans aucun doute pour conséquence d'embouteiller une grosse partie de la ville aux heures de pointe.

Nous avons proposé une approche pragmatique qui s'adapte à chaque situation avec l'objectif de protection de nos enfants. Selon les cas : aménagement routier, présence de la Police municipale, radar, etc... Nous avons également proposé de travailler sur la mise en place de pédibus en travaillant avec chacune des écoles volontaires sur le sujet. Pour certaines écoles, il convient de repenser totalement les accès.

Action n°11 : je m'engage

Étendre la zone de stationnement payant pour donner un avantage comparatif aux autres modes de déplacement.

Nous avons d'ores et déjà étendu la zone de stationnement payant en concertation pendant ce mandat et nous interrogerons systématiquement les Rémois sur d'autres zones qu'il nous semble opportun de rendre payantes effectivement.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°12 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé à la gare-centre à hauteur de 5% minimum du trafic voyageur, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Oui, dans le cadre du futur Pôle d'échange multimodal

Action n°13 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

Des garages à vélos sécurisés peuvent également être implantés sur les aires de covoiturage.

Le garage à vélo mis en place avec l'aide du conseil de quartier Centre ville est une première étape qui vise à être dupliquée en lien avec les habitants.

Dans le cadre de la campagne, nous avons également le projet de véritables parkings relais aux quatre coins de la ville qui comporteront un certain nombre de service, notamment des stationnement vélos sécurisés.

Action n°14 : je m'engage

Créer des locaux vélos dans les écoles et les équipements publics.

Nous y sommes favorables et, pour les établissements scolaires, en fonction des projets d'écoles.

Action n°15 : je m'engage

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

L'actuel PLU révisé sous la mandature d'Arnaud Robinet prévoit déjà de telles obligations dans toutes les nouvelles opérations d'habitat collectif, à usage de bureaux de services et de commerces, mais aussi pour les équipements publics ou collectifs, y compris ceux à usage d'enseignement.

Par ailleurs, nous regarderons ce sujet également dans le cadre du "pacte vert" avec les promoteurs que nous avons proposé dans le cadre de la campagne électorale.

Action n°16 : je m'engage

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Dans un premier temps, nous menons une stratégie volontariste d'acquisitions de vélos pour les agents de nos collectivités.

Action n°17 : je m'engage

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville. Située au cœur de Reims, la Maison du vélo permet aux cyclistes de bénéficier d'informations et de services.

Un atelier participatif de réparation et d'entretien des cycles sera une composante essentielle. A l'aide d'un vélo cargo dédié, l'atelier se déplacera pour des interventions ponctuelles dans un rayon de plusieurs kilomètres. La Maison du vélo proposera le marquage Bicycode des vélos, la vente de vélos d'occasion révisés aux jeunes, aux étudiants, à ceux qui en ont la nécessité. Des informations sur la pratique du vélo à Reims seraient diffusées ainsi que des conseils en mobilité.

La Maison du Vélo sera aussi le lieu intermodal par excellence avec les bus, tramways et trains, et d'où pourront aussi s'élancer promenades en groupes et vélo-école pour l'apprentissage du rouler en ville des enfants.

Ce projet de maison du vélo auquel nous sommes favorables pourra être étudié et soumis à la concertation dans le cadre de deux gros projets que nous portons : celui de la création du pôle d'échange multimodal actuellement à l'étude et celui de la création des berges du Canal.

Promouvoir une culture vélo

Action n°18 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

L'apprentissage du vélo à l'école sera fortement développé de manière à savoir rouler seul en ville à la sortie du cycle élémentaire. Les activités périscolaires se prêtent particulièrement à cet apprentissage qui développe en même temps le sens du plein-air et de l'exercice physique.

Oui, nous avons des projets actuellement à l'étude sur l'équipement d'écoles. Par ailleurs, sur l'apprentissage du vélo à l'école, c'est l'objet d'une partie de notre convention entre votre association et nos deux collectivités et de la subvention versée depuis 2019 par la ville de Reims et le Grand Reims notamment au titre du contrat de ville.

Action n°19 : je m'engage

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Nous souhaitons étudier la possibilité de mise à disposition d'une série de vélos qui tournerait entre les différentes écoles. Par ailleurs, la convention entre la ville et votre association, ainsi que la subvention afférente incluent l'intervention de votre part dans les écoles pour contribuer à cette apprentissage du vélo.

Action n°20 : je ne m'engage pas

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Depuis le 1er janvier 2020, les employeurs peuvent contribuer au frais de déplacement vélo domicile-travail sur une base forfaitaire à hauteur de 400 euros/an maximum.

Mais nous travaillons effectivement à la mise à disposition de vélos pour les agents de nos collectivités.

Action n°21 : je m'engage

Créer une "journée sans voiture". La fréquence serait d'une fois par mois.

Nous sommes réservés sur une telle généralisation mais avons d'ores et déjà proposé la chrono-urbanisation sur certains axes, qui consiste à rendre des rues piétonnes de façon périodique. Ces projets nous permettront, sur certaines zones, de réaliser ces journées sans voitures que vous suggérez, mais sur certaines rues uniquement plus d'une fois par mois.

Action n°22 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

Stopper l'organisation de stationnements sur les aménagements cyclables lors des matchs de football ou lors du marché de Noël

Sur le stationnement illicite, c'est d'ores et déjà l'action de la police municipale qui, chaque semaine dresse de nombreuses contraventions sur stationnement gênant, comprenant évidemment les stationnements sur les aménagements cyclables. Par ailleurs, nous travaillons à refondre le règlement de voirie ce qui permettra d'éviter les accumulations d'armoires et autres compteurs partons sur nos trottoirs.

Enfin, nous avons mis en place le procès verbale électronique qui a montré toute son efficacité et qui sera poursuivi et amplifié.

Action n°23 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Nous y sommes favorables. Nous avons actuellement une petite campagne sur le respect des SAS vélo.

Nous allons rééditer le code de la rue en le mettant à jour notamment des dernières dispositions sur les trottinettes électriques et le diffuser largement.

Mais nous souhaitons effectivement une campagne de communication plus large sur le partage de la rue qui incite aux respects de chaque mode de déplacement.

Commentaires généraux

Nous souhaitons rappeler que la ville de Reims dispose à ce jour d'un linéaire total d'aménagements cyclables de près de 200 km. Ce linéaire a augmenté de 65% depuis avril 2014.

Nous avons, pour ne citer que quelques exemples, accru les zones 30 de 138% en passant de 50 km à 122km (étant entendu que 3 nouvelles zones 30 vont être mises en oeuvre au cours du 1er semestre 2020), ces zones permettant la création de 20 kilomètres de double sens cyclables.

Nous avons mis en place plus de 150 SAS vélos, plus de 120 tourne-à-droite et 25 va-tout-droit cyclistes qui sont autant d'outils facilitants la vie des cyclistes.

Nous avons par ailleurs doublé le nombre d'arceaux à vélos passant de 1700 en 2014 à 3500 en 2020.